District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 9 – SAISON 2026/2027

Réunion du :	**17/11/2026**
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départemental d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*
Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

- Le PV n° 08 du 10 novembre 2026 est approuvé.

3. Sanctions financières

Commissaire au terrain :

- ***Noté dans la case « Délégué Principal*** : Pas de sanction financière.
- ***Noté dans la case « Autres officiels »*** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés par la commission.
- ***Aucun nom porté*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié*** : Pas de sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec faux numéro de licence*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain mineur*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »*** : Sanction financière.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.
- Concernant le montant des sanctions financières : se reporter à l'annexe 5.

4. Contrôle des feuilles de match

➲ Période du 09 novembre au 15 novembre 2026

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.

- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.

- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

- ***Plateaux U13 G/F et U15 F*** : Si deux matchs ont lieu en même temps sur les deux moitiés d'un même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs qui doit être indiqué sur les 2 feuilles de matchs.
- ***Forfait ou absence d'équipe*** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain.
- ***Le Commissaire au terrain*** ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ***Le Commissaire au terrain*** : doit être indiqué obligatoirement dans la case **« Délégué Principal »** et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

5. Divers

Prochaine réunion : 24 novembre 2026 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2026/2027

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
15-nov-26	Andrezé Jub Jallais 3	Puy Maz Tess Us 3	56479907	Seniors M D4	B	Andrezé Jub Jallais 3	**50 €**
15-nov-26	Ambillou Asvr 2	Angers Hsa 2	56480222	Seniors M D4	C	Ambillou Asvr 2	**50 €**
15-nov-26	Angers Doutre Sc 2	Thouarcé Fc Layon 2	56480396	Seniors M D4	D	Angers Doutre Sc 2	**50 €**
15-nov-26	Montreuil Juigné Bf 3	Le Bourg d'Iré Fc 1	56480794	Seniors M D4	E	Montreuil Juigné Bf 3	**50 €**
15-nov-26	Ste Gemmes sur Loire 1	Jarzé Fc 1	79358134	Seniors M D5	B	Ste Gemmes sur Loire 1	**50 €**
15-nov-26	Angers Doutre Sc 3	Morannes Es 3	79358536	Seniors M D5	C	Angers Doutre Sc 3	**50 €**
15-nov-26	Angers Lac de Maine 2	Tiercé Cheffes As 3	79358890	Seniors M D5	D	Angers Lac de Maine 2	**50 €**
15-nov-26	Angers Vaillante Fc 1	Allonnes Brain Uf 1	79752870	Cpe Am Lois	unique	Angers Vaillante Fc 1	**50 €**
15-nov-26	Brissac Es Aubance 36	Murs Erigné Asi 36	56425031	Vétérans D1	A	Brissac Es Aubance 36	**50 €**
15-nov-26	St Sylvain d'Anjou As 37	Etriché Af 36	56425345	Vétérans D4	A	St Sylvain d'Anjou As 37	**50 €**
14-nov-26	E/ Thouarcé Fc Asvr 1	Gjf CornéAndarBrain 1	79269731	U19 G D1	B	E/ Thouarcé Fc Asvr 1	**50 €**
14-nov-26	St Sylvain Anjou As 2	GJ Pouancé Combrée 1	80710165	U17G D3	A	St Sylvain Anjou As 2	**50 €**
14-nov-26	GJ Pouancé Combrée 1	Ent St Leger Bécon 2	80709384	U15 G D3	A	GJ Pouancé Combrée 1	**50 €**
14-nov-26	St Germain Val de Moine 2	Cholet Fc 2000 2	80710120	U15 G D3	H	St Germain Val de Moine 2	**50 €**